

## Renouvellement de la main-d'œuvre dans l'agroalimentaire : 24 000 départs d'ici 2030

**D**ans les Hauts-de-France, le secteur de l'agroalimentaire emploie 53 500 personnes en 2016, soit 2,5 % des emplois de la région et 9,1 % des emplois nationaux de l'agroalimentaire. Les besoins en main-d'œuvre sont importants et en croissance. La moyenne d'âge des actifs en emploi est élevée et le vieillissement s'accélère. D'ici 2030, 41 % des actifs seraient amenés à cesser définitivement leur activité, soit plus de 24 000 départs. Ces départs concerneraient principalement les ouvriers, qualifiés ou non. Au niveau local, les enjeux de renouvellement seraient marqués dans les zones d'emploi de Cambrai, Berck, Laon et Soissons.

Sophie Éblé, Laurent Lefèvre, Laurence Pen, Jérémy Warmoës (Insee), Julie Pariente (Directcte)

Le secteur de l'agroalimentaire regroupe l'industrie agroalimentaire (IAA) et le commerce de gros de produits agroalimentaires (*méthodologie et définitions*). En 2016, il emploie 53 500 personnes dans les Hauts-de-France, dont 70 % dans les seules IAA (*figure 1*). Depuis 2016, l'emploi rebondit dans le secteur, après plusieurs années de baisse (*encadré 1*). Il représente ainsi 2,5 % des emplois de la région en 2016 et 9,1 % des emplois de l'agroalimentaire de France métropolitaine, plaçant la région au 5<sup>e</sup> rang derrière la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et les Pays de la Loire.

Dans la région, les IAA sont le 1<sup>er</sup> employeur industriel devant l'automobile (28 000 emplois). Avec 37 900 emplois, elles représentent 15 % des emplois industriels régionaux, comme en moyenne nationale.

Au sein des IAA, la fabrication d'autres produits alimentaires (sucre, cacao, chocolat...) est l'activité la plus pourvoyeuse d'emplois (16 % de l'emploi de l'agroalimentaire).

### 1 Les IAA emploient 70 % de la main-d'œuvre agroalimentaire

Nombre d'emplois, part des sous-secteurs dans le total et part des 50 ans ou plus du secteur de l'agroalimentaire des Hauts-de-France en 2016

	Nombre d'emplois	Part dans le total agroalimentaire (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)
<b>Ensemble des industries agroalimentaires</b>	<b>37 900</b>	<b>70,9</b>	<b>28,5</b>
dont :			
Autres produits alimentaires (sucre, cacao, ...)	8 700	16,3	32,5
Boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	4 900	9,2	24,3
Grains et produits amylacés	4 900	9,2	23,2
Viande	4 800	9,0	28,7
Produits laitiers	4 400	8,2	
Fruits et légumes	3 600	6,7	31,2
Poissons, crustacés et mollusques	2 200	4,1	26,8
Aliments pour animaux	2 000	3,7	25,5
Boissons	1 800	3,4	29,4
Huiles et graisses végétales et animales	600	1,1	33,9
<b>Ensemble du commerce de gros de produits agroalimentaires</b>	<b>15 600</b>	<b>29,1</b>	<b>27,3</b>
dont :			
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	12 000	22,4	25,6
Commerce de gros de produits agricoles bruts	3 600	6,7	32,8
<b>Ensemble du secteur de l'agroalimentaire</b>	<b>53 500</b>	<b>100</b>	<b>28,2</b>

Source : Insee, recensement de la population 2016.

Dans le commerce de gros agroalimentaire, le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons pourvoit quant à lui 22 % des emplois du secteur.

### Une population en emploi âgée : 15 seniors pour 10 jeunes

Comme dans les autres secteurs d'activités, les personnes travaillant dans l'agroalimentaire sont désormais nombreuses à approcher de l'âge de la retraite du fait du vieillissement de la population active. En 2016, les personnes de 50 ans ou plus représentent 28 % des effectifs, contre 18 % pour les moins de 30 ans (figure 3). Entre 2011 et 2016, la part des seniors (définitions) a progressé de 4 points avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom.

Ce vieillissement de la population active est toutefois un peu moins marqué que dans l'industrie dans son ensemble où la part des 50 ans ou plus atteint 30 %. Surtout, les jeunes actifs sont bien moins nombreux en proportion : 15 % ont moins de 30 ans.

Les jeunes ne sont que 6,4 pour 10 seniors dans l'agroalimentaire régional. Ce rapport est un peu moins déséquilibré qu'au niveau national (6 pour 10) et que dans l'ensemble de l'industrie régionale (5 pour 10). Toutefois selon le niveau de qualification, il varie du simple au double. Ainsi, les jeunes ouvriers non qualifiés sont aussi nombreux que leurs homologues seniors alors qu'on ne compte qu'un ouvrier qualifié jeune pour deux seniors. Cet écart s'explique notamment par la montée en compétences au cours de la carrière. Les besoins prospectifs en main-d'œuvre (encadré 2) pourraient être plus importants pour les ouvriers qualifiés, du fait de l'évolution des processus de production. Ce déséquilibre s'observe moins en moyenne en France métropolitaine où l'écart est moins marqué entre jeunes ouvriers (qualifiés ou non) et seniors.

Les seniors sont surreprésentés par rapport aux jeunes dans toutes les activités de l'agroalimentaire. L'écart est toutefois moins prononcé dans la région qu'en métropole, à l'exception de quatre activités : la fabrication d'huiles, d'aliments pour animaux, de boissons et d'autres produits alimentaires. Dans ces activités, les jeunes ne sont qu'entre 3,3 à 5,3 pour 10 seniors.

### Un pic de départs d'ici 2022

Les cessations d'activité des personnes de 50 ans ou plus, qu'il s'agisse de retraites ou d'autres formes de fin d'activité (santé,

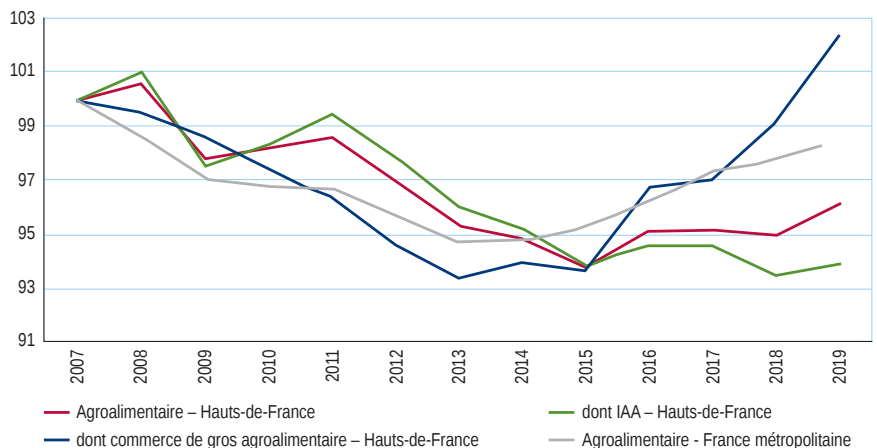
## Encadré 1 : l'emploi de l'agroalimentaire progresse à nouveau à partir de 2016

Depuis 2015 où il a atteint son point le plus bas, l'emploi salarié dans le secteur de l'agroalimentaire des Hauts-de-France augmente de 0,6 % par an jusqu'en 2019 (+ 290 emplois par an). La hausse est portée par le commerce de gros, les IAA restant atones (figure 2). Cette reprise contraste avec la période antérieure (2007-2015) au cours de laquelle l'emploi a fortement baissé (- 0,8 % par an, soit - 400 emplois par an) suite à la crise économique de 2008. Cette reprise a par ailleurs été moins précoce et moins forte dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine.

Dans les Hauts-de-France, la hausse de l'emploi de l'agroalimentaire est surtout portée par le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons. Plus spécifiquement, entre 2016 et 2019, l'emploi a ainsi augmenté de 20 % (+ 500 emplois) dans le commerce de gros de fruits et légumes d'une part, et dans le commerce de gros alimentaire non spécialisé d'autre part. Au sein des IAA, la hausse de l'emploi est la plus marquée dans la fabrication de boissons (+ 15 %, soit + 300 emplois). Dans les autres activités, l'emploi reprend timidement ou continue à reculer. La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 est cependant susceptible de renverser ces tendances (encadré 3).

## 2 Rebond depuis 2015 de l'emploi salarié du secteur de l'agroalimentaire régional

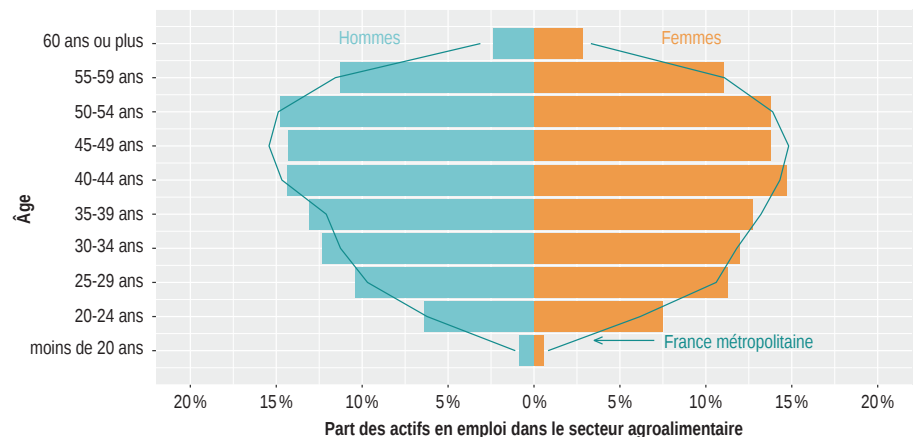
Évolution de l'emploi salarié entre 2007 et 2019 en Hauts-de-France et en France métropolitaine (base 100 en 2007)



Champ : secteur privé concurrentiel.  
Source : Acoss, emploi salarié au 31 décembre 2007-2019.

## 3 De nombreux seniors actifs dans le secteur de l'agroalimentaire

Répartition par âge des emplois de l'agroalimentaire en 2016 dans les Hauts-de-France et en France métropolitaine



Source : Insee, recensement de la population 2016.

chômage...), atteindraient un pic en 2022 pour le secteur de l'agroalimentaire avant de décroître d'ici 2030 (méthodologie ; définitions). Au niveau national, elles progresseraient de façon continue jusqu'à l'horizon de la projection (figure 4). Dans la région, le pic serait d'un an plus précoce dans les IAA (2022) que dans le commerce de gros de produits agroalimentaires.

## 24 200 départs d'ici 2030 essentiellement dans les IAA

D'ici 2030, en moyenne chaque année, 1 600 actifs en emploi dans le secteur de l'agroalimentaire cesseraient leur activité, soit un total de 24 200 personnes. Ce volume représente 41 % des effectifs de 2015. Cette part, bien qu'importante, serait toutefois moindre que dans l'ensemble de l'industrie

(44 %), en lien avec un vieillissement plus modéré. Au sein de l'agroalimentaire, le taux de cessation (*définitions*) serait légèrement plus élevé (42 %) pour les actifs des IAA, plus âgés, que pour ceux du commerce de gros (40 %).

Ces taux plus élevés pour les IAA et l'agroalimentaire dans son ensemble s'expliquent notamment par la surreprésentation des ouvriers pour lesquels les départs sont plus précoces. La prise en compte de la pénibilité, ou de certains dispositifs comme celui de carrière longue, y contribue.

Dans les IAA, les ouvriers qualifiés seraient parmi les plus concernés par les cessations d'activités (390 départs en moyenne par an d'ici 2030). Ce serait également le cas pour les ouvriers non qualifiés et les techniciens des industries de process (respectivement 150 et 110 départs). Dans le commerce de gros agroalimentaire, 70 conducteurs de véhicules quitteraient leur poste chaque année d'ici 2030. L'attractivité de ces métiers sera déterminante pour leur renouvellement dans les années à venir.

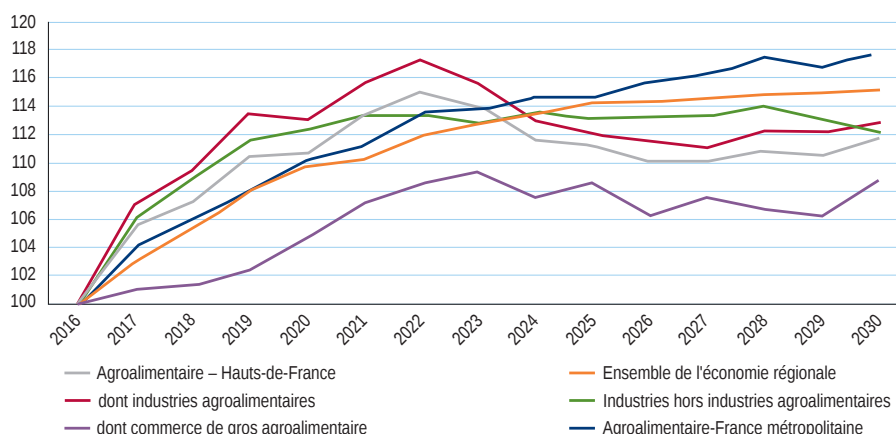
### Des enjeux de renouvellement marqués dans quatre zones d'emploi

Parmi les 24 zones d'emploi de la région, l'enjeu lié au renouvellement de l'emploi dans le secteur de l'agroalimentaire serait particulièrement fort dans quatre d'entre elles : Berck, Cambrai, Laon et Soissons. Ces zones emploient 7 000 personnes du secteur, soit 13 % du total régional. La part des seniors dans l'emploi y est supérieure à la moyenne régionale, de même que le poids de l'agroalimentaire dans l'emploi total (*figure 5*). Dans la zone de Cambrai, 36 % des actifs ont 50 ans ou plus, soit 8 points de plus que dans la région, et l'emploi de l'agroalimentaire regroupe plus de 3 % de l'emploi total de la zone (2,5 % en moyenne régionale). Dans cette zone, comme dans celle de Soissons, la nature des emplois dans les IAA est mixte (*définitions*). À Berck et Laon, l'activité est davantage spécialisée (respectivement viande et autres produits alimentaires).

Pour sept zones d'emploi, qui rassemblent 32 % des emplois régionaux de l'agroalimentaire (17 000 emplois), le renouvellement de l'emploi se pose avec acuité même si le poids de l'agroalimentaire est plus faible qu'en moyenne régionale. À Beauvais, ce poids est de 1,8 %, mais les seniors représentent près de la moitié des effectifs. À Douai, 30 % des actifs du secteur ont au moins 50 ans et l'agroalimentaire pèse 1,7 % de l'emploi. On trouve à la fois des zones spécialisées et des zones mixtes. Par exemple à Lille, Roubaix-Tourcoing et Lens-Hénin, l'activité majoritaire ou dominante dans les IAA est celle des autres produits

## 4 Des départs de fin de carrière plus nombreux dans les IAA

Estimation du nombre de cessations définitives d'activité selon le secteur dans les Hauts-de-France et en France métropolitaine (base 100 en 2016)

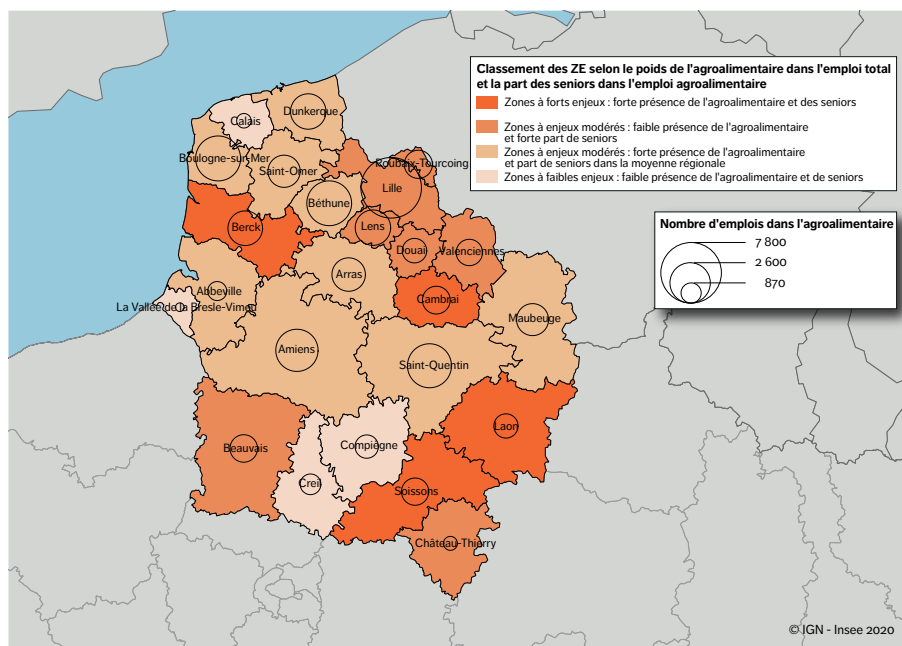


Note de lecture : dans les Hauts-de-France, les cessations définitives d'activité dans le secteur de l'agroalimentaire augmenteraient de 15 % jusqu'en 2022, avant de diminuer et de se stabiliser à l'horizon 2030.

Source : Insee, recensement de la population 2015, enquête emploi en continu 2003-2016 (modèle Destinie 2).

## 5 De forts enjeux de renouvellement dans les zones de Berck, Cambrai, Laon et Soissons

Classement des zones d'emploi des Hauts-de-France en fonction du poids de l'agroalimentaire dans l'emploi total et du poids des seniors actifs dans l'emploi de l'agroalimentaire en 2016



Note de lecture : dans les zones d'emploi de Berck, Cambrai, Laon et Soissons, les enjeux de renouvellement sont forts. Le poids des seniors y est supérieur à 30 % (28 % dans la région) et l'emploi agroalimentaire représente entre 3 et 6 % de l'emploi total (2,5 % dans la région).

Source : Insee, recensement de la population 2016.

alimentaires (respectivement l'industrie de la levure avec Lesaffre, la confiserie avec Lutti et Verquin et les plats préparés avec Moy Park).

Dans neuf zones d'emploi, les tensions liées au renouvellement de l'emploi seraient moins prégnantes même si le poids du secteur de l'agroalimentaire y est supérieur à la moyenne régionale. Ces zones concentrent la moitié de l'emploi régional de l'agroalimentaire. La ZE de Boulogne-sur-Mer est ainsi celle où le poids de ce secteur est le plus important de la région (8 %). La part des seniors actifs y est proche de la moyenne régionale. Ces zones d'emploi se caractérisent enfin par

des activités agroalimentaires majoritaires ou dominantes (*définitions*), et sont spécialisées dans des produits différents : légumes pour Saint-Quentin (Bonduelle), poisson pour Boulogne-sur-Mer (Gelmer et Findus), et grains pour Béthune-Bruay (Roquette Frères).

Enfin, dans les zones d'emploi de Calais, de la Vallée de la Bresle-Vimeu, de Compiègne et de Creil (5 % de l'emploi régional de l'agroalimentaire), l'enjeu de renouvellement serait moins important. Les actifs du secteur de l'agroalimentaire y sont en effet moins âgés qu'en moyenne régionale et le poids de l'agroalimentaire y est plus faible. ■

## Encadré 2 : des besoins en main-d'œuvre croissants dans les IAA

Selon l'enquête « besoins en main-d'œuvre » (BMO) (*sources*), 2,7 % des besoins de la région concernent les IAA avec 4 100 projets de recrutement annuels en moyenne entre 2013 et 2020. C'est plus que le poids des IAA dans l'emploi régional (1,8 %). En moyenne, sur la période 2013-2020, tous métiers confondus, les établissements des IAA anticipent moins de difficultés de recrutement (30 % de leurs besoins) que dans l'industrie (38 %). Ces intentions de recrutement sont nettement plus souvent saisonnières dans les IAA (37 %) que dans l'industrie (20 %).

Les projets de recrutement concernent en premier lieu des ouvriers, mais ils ne représentent plus que 5 intentions d'embauche sur 10 en 2020, contre 7 sur 10 en 2015. Entre 2013 et 2020, les entreprises des IAA anticipent des difficultés de recrutement pour 31 % de ces projets, une part similaire à celle de l'ensemble des métiers (30 %). La majorité des besoins d'ouvriers non qualifiés est saisonnière contre seulement un quart pour les ouvriers qualifiés.

Dans l'ordre des besoins remontés par les IAA, les fonctions liées à la vente et aux services arrivent en 2<sup>e</sup> position, représentant en moyenne un quart des besoins sur la période 2013-2020. Le nombre de recrutements envisagés a progressé, passant de 460 en 2013 à 1 580 en 2020.

Les besoins en main-d'œuvre des fonctions d'encadrement sont nettement moins importants (moins d'une centaine en moyenne annuelle), mais ce sont ceux les plus difficiles à pourvoir.

## Encadré 3 : pendant la crise sanitaire, un salarié de l'agroalimentaire sur cinq a bénéficié de l'activité partielle

Durant la crise, les établissements agroalimentaires produisant pour le grand public ont dû s'adapter pour répondre à une demande plus importante, tandis que ceux tournés vers la restauration hors domicile ont vu leur activité fortement impactée (fermeture de restaurants, cantines, annulation d'événements). Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2020, 34 % des 3 300 établissements de l'agroalimentaire des Hauts-de-France ont déposé une demande d'autorisation préalable d'activité partielle. Au total, 19 895 salariés de ce secteur d'activité pouvaient prétendre à bénéficier du dispositif, soit 37 % des effectifs du secteur. Les 12,7 millions d'heures demandées par ces établissements représentent 2 % du nombre total d'heures demandées par l'ensemble des établissements de la région.

Ces demandes d'autorisations préalables ne se traduisent pas systématiquement par une utilisation effective. Dans la région, 924 établissements du secteur de l'agroalimentaire ont ainsi bénéficié d'une indemnisation pour 10 741 salariés (soit 20 % des salariés du secteur) et 1,7 million d'heures (soit 1,5 % des heures indemnisées à l'ensemble des établissements de la région).

Trois sous-secteurs ont particulièrement utilisé le dispositif d'activité partielle : le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons, la fabrication d'autres produits alimentaires (sucre, cacao, confiserie notamment) et la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires. Ils représentent à eux trois 68 % des salariés et 66 % des heures couverts par une demande, ainsi que 78 % des salariés et 80 % des heures indemnisées de l'agroalimentaire. Le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons représente à lui seul 48 % des heures indemnisées.

## Méthodologie et définitions

Dans cette étude, le secteur de l'agroalimentaire regroupe, d'une part **les industries agroalimentaires** (division 10 et 11 de la Naf révisée 2), à l'exception de l'artisanat commercial de charcuterie (10.13B) et de boulangerie-pâtisserie (10.71B, 10.71C et 10.71D), et d'autre part le **commerce de gros de produits agroalimentaires**, à l'exception du commerce de produits à base de tabac et alimentaire non spécialisé (46.35Z et 46.39B).

Une **cessation définitive d'activité** professionnelle recouvre diverses situations de départ :

- la retraite ou la pré-retraite (71 % des cessations d'activité à l'échelle nationale en 2016) ;
- l'inactivité pour raisons de santé et d'invalidité ;
- le chômage pour les personnes âgées de 59 ans ou plus ;
- tout autre type d'inactivité pour les personnes âgées de 56 ans ou plus.

La notion de **seniors** dans cette étude est utilisée dans une acception large. Elle correspond aux actifs de 50 ans ou plus.

**L'estimation du nombre de départs de fin de carrière est basée sur un modèle faisant vieillir les personnes en emploi en 2015** (recensement de la population au lieu de travail calé sur les enquêtes emploi en continu (EEC)) **jusqu'en 2030**, en simulant année après année les cessations d'activité en fonction des probabilités de départ de l'actif. Ces probabilités dépendent de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, du diplôme et du régime de retraite. Elles sont estimées à partir des enquêtes emploi en continu de 2003 à 2016, ainsi que des projections de probabilités de cessations d'activité élaborées à partir du modèle de microsimulation Destinie 2. Les projections intègrent les différentes réformes du système de retraites votées jusqu'en 2014.

Le **taux de cessation** rapporte le nombre de cessations définitives d'activité entre 2016 et 2030 à la population active ayant un emploi en 2015.

**Spécialisation des territoires :**

- lorsqu'un sous-secteur comprend entre 50 % et 95 % de l'emploi des IAA de la zone, cette activité est dite **majoritaire** (exemple de l'industrie du poisson dans la ZE de Boulogne-sur-Mer) lorsqu'un sous-secteur comprend moins de 50 % de l'emploi des IAA de la zone, mais plus de 15 points de différence avec la 2<sup>e</sup> activité, cette activité est dite **dominante** (exemple de la boulangerie-pâtisserie industrielle dans la ZE de Maubeuge)
- les autres zones sont dites **mixtes** (exemple de la ZE d'Arras)

## Sources

L'emploi est issu du **recensement de la population**, exploitation complémentaire. Il s'agit des actifs ayant un emploi au lieu de travail.

Les données de **l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos)** fournissent des évolutions d'emploi salarié jusqu'à un horizon temporel plus récent (fin 2019). Le champ de ces séries couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel affiliés au régime général, domiciliés en France.

L'enquête « **besoins en main-d'œuvre** » (BMO), menée chaque année par Pôle Emploi, permet entre autres d'anticiper les difficultés de recrutement, d'améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi et de les informer sur l'évolution du marché pour l'année à venir. Les résultats de l'enquête BMO 2020 reposent sur les réponses des employeurs interrogés fin 2019 quant à leurs intentions d'embauche et leurs difficultés de recrutement anticipées pour 2020. Ils ne prennent donc aucunement en compte le choc et les conséquences économiques de la crise sanitaire intervenu en mars 2020.

**Insee Hauts-de-France**  
130 avenue du Président J.F. Kennedy  
CS 70769  
59034 Lille Cedex  
**Directeur de la publication :**  
Jean-Christophe Fanouillet  
**Rédacteur en chef :**  
Antoine Rault  
**Référent étude qualité :**  
Cyril Gicquiaux  
ISSN 2493-1292  
ISSN en ligne 2492-4253  
© Insee 2020  
**Crédits photos :**  
© Laurent Ghesquière  
© Anaïs Gadeau  
© Laurent Rousselin

## Pour en savoir plus

- « Plus de 813 000 départs de fin de carrière d'ici 2030 », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 116, novembre 2020
- « 100 000 personnes de la région travaillent dans l'agriculture et les IAA », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 101, juillet 2020
- « Les métiers de l'agroalimentaire face à des enjeux de renouvellement », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 76, octobre 2019
- « Les industries de l'agro-alimentaire : un pilier de l'économie des Hauts-de-France », *Horizon eco Hauts-de-France* n° 249, décembre 2017
- « L'agroalimentaire en Picardie -De l'industrie au commerce de gros : des activités diversifiées et performantes », *Insee Dossier* n° 5, janvier 2015

